

LIMOGES MÉTROPOLE
ARRETE

Le Président de Limoges Métropole

M le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 551-1 et L. 551-10
M le délibération n°13 du 17 jan 2024 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au Président.

CONSIDERANT que le Président peut donner sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature aux directeurs généraux adjoints des services et aux responsables de service et que cette délégation peut être étendue aux attributions confiées par l'organe délibérant au Président.

CONSIDERANT que Mme Sandrine SOREL assure les fonctions de Directrice générale adjointe des services, Responsable du Pôle renouvellement urbain, habitat et développement social et Directrice par intérim de la politique de la ville, de l'emploi et du développement social à **M. Guillaume VALADE** Directeur et à Mme Laurence THEILLAUMAS Directrice

N° 25854

ARRÊTÉ

ARTICLE 1er Délégation est donnée, sous la surveillance et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions de l'article L. 551-10 du Code général des collectivités territoriales, à Madame Sandrine SOREL, Directrice générale adjointe des services, Responsable du Pôle renouvellement urbain, habitat et développement social et Directrice par intérim de la politique de la ville, de l'emploi et du développement social, pour la signature des documents suivants :

- Rapports d'analyse des offres des marchés publics du Pôle renouvellement urbain, habitat et développement social.
- Tout document relatif à l'analyse et la sélection des candidatures des marchés du Pôle renouvellement urbain, habitat et développement social.
- Tout bon de commande, y compris sous le sigle RNCOC, toutes conditions générales d'achat et tout ordre de service de tous les marchés publics quelle que soit la procédure mise en œuvre jusqu'à 450000 € HT de la Direction de la politique de la ville, de l'emploi et du développement social.
- Tout bon de commande, y compris sous le sigle RNCOC, toutes conditions générales d'achat et tout ordre de service de tous les marchés publics quelle que soit la procédure mise en œuvre jusqu'à 450000 € HT de la Direction de la politique de la ville, de l'emploi et du développement social.
- Ordres de mission de tous les documents s'y rapportant concernant les agents du Pôle renouvellement urbain, habitat et développement social, tendant aux déplacements au sein de la Région Nouvelle Aquitaine.
- Tout document relatif à la réception ou admission des marchés publics de la Direction de la politique de la ville, de l'emploi et du développement social.
- Documents relatifs et annexes tout dans le cadre des marchés publics de la Direction de la politique de la ville, de l'emploi et du développement social.

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de signature à Mme Sandrine SOREL, Directrice générale adjointe des services, à M. Guillaume VALADE, Directeur de l’habitat et à Mme Laurence THEILLAUMAS, Directrice du projet Nouveau programme national de renouvelleme

1 DOCUMENT - Publié le 17 Décembre 2024

 **25854.pdf**
(.pdf, 159,4 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**